

FICHE SIGNALÉTIQUE DE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

Section 1. Identification de la Compagnie et du Produit chimique

Nom du produit: Charge chimique humide CH 530/660
Équivalent: Modèle B260/B262 pour appareil d'extinction
Manufacturier: AMEREX CORPORATION
Site Internet: www.amerex-fire.com
Adresse: 7595 Autoroute Gadsden
Casier postal Box 81
Trussville, AL 35173-0081
Téléphone: (205) 655-3271
Contacts d'urgence: Chemtrec 1(800) 424-9300 ou
(703) 527-3887
Révisé le: Octobre 2013

Section 2. Identification des risques et vue d'ensemble des situations d'urgence

Description du produit: Solution liquide à opaque.

Mise en garde et symptômes: Irritant modéré pour les yeux, la peau et le système respiratoire. Les symptômes peuvent inclure des douleurs aux yeux, de la toux, un souffle court et de l'irritation aux yeux et à la peau. Bien qu'il soit peu probable, l'ingestion du produit peut causer des problèmes gastro-intestinaux.

Normes d'exposition:

Ingrédients	OSHA PEL	ACGIH TLV	DFG MAK *
Acétate de potassium	NR	NR	NR
Citrate de potassium	NR	NR	NR

*Limites de réglementations allemandes ** NR = Non régularisé

Symboles des risques: SIMDUT (Systèmes d'identification des matières dangereuses utilisées au travail)

D2B – Le produit peut irriter la peau ou les membranes muqueuses

Section 3. Composition/Information sur les ingrédients

Nom/Composé	Poids %	CAS #
Acétate de potassium	>20	127-08-2
Citrate de potassium	<5	866-84-2
Eau (H ₂ O)	Traces	

Section 4. Mesures de premiers soins

Exposition des yeux: Rincez les yeux abondamment avec de l'eau durant une quinzaine de minutes et répétez jusqu'à ce que la douleur ait disparu. Consultez un médecin si l'irritation persiste, se développe ou si des problèmes de vision apparaissent.

Exposition de la peau: En cas de contact, lavez vous avec de l'eau et du savon. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou se développe.

Inhalation: S'il y a des irritations ou des douleurs respiratoires, amenez la victime respirer de l'air frais. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion: Si la victime est consciente et en alerte, faites lui boire 2 à 3 verres d'eau, et faites vomir selon les recommandations médicales. Consultez immédiatement un médecin. Ne laissez pas la victime sans attention. Afin d'éviter l'aspiration du produit avalé, placez la victime sur le côté avec la tête plus bas que la taille. S'il y a vomissement et que la victime est consciente, faites lui boire de l'eau afin de diluer le produit chimique.

Conditions médicales pouvant s'aggraver par exposition au produit: aucune n'a été trouvée.

Section 5. Mesures pour combattre un incendie

Extinction: cette solution est non combustible et in-inflammable – ce produit est un agent d'extinction.

Incendie/explosion inhabituelle: dans un incendie, ce produit se décompose laissant s'échapper des oxydes de carbone (voir Section 10).

Insensible à l'impact mécanique ou aux décharges statiques.

SIMDUT (système d'identification des matières dangereuses utilisées au travail):
santé 1, inflammabilité 0, réactivité 0.

Section 6. Mesures en cas d'accident

Des renversements importants (un baril ou plus) devraient être pris en charge par des techniciens en santé-sécurité qui suivront les mesures d'urgence appropriées et qui porteront les ÉPI adéquats. Nettoyez le produit à l'aide de chiffons absorbants. Si vous le jugez nécessaire, portez un masque à cartouche avec visière (APR) ou un masque avec cartouche contre les vapeurs organiques (PAPR). Si le produit est usagé et/ou contaminé, utilisez l'ÉPI approprié selon la nature du produit. Évitez que le produit ne se déverse dans les égouts. Considérez le produit comme un produit dangereux, à moins que des tests indiquent le contraire. Décontaminez avec de l'eau et du savon.

Section 7. Manipulation et entreposage

Entreposez dans un endroit frais, sec, sans agents oxydants et lavez-vous après manipulation (voir Section 8). Conservez le produit hermétiquement dans son emballage original ou dans un extincteur. Ne pas le mélanger avec d'autres produits d'extinction.

Section 8. Contrôle à l'exposition / protection individuelle

Lors d'un incendie, durant l'application du produit, les principaux facteurs de problèmes respiratoires sont les gaz d'échappement et la combustion incomplète du produit. Dans les usines d'extincteurs, des systèmes automatisés et des sources de ventilation contrôlent les risques d'expositions respiratoires. L'employeur et les employés doivent utiliser leur jugement personnel afin de décider si le port d'appareils respiratoires peut s'avérer nécessaire. Dans un département bien aéré, le port d'appareils respiratoires ne peut être exigé que durant une courte période

Protection respiratoire: Si une haute concentration existe, utilisez un appareil respiratoire NIOSH/MSHA.

Protection des yeux: portez des lunettes de sécurité pour la protection aux produits chimiques.

Protection de la peau: portez des gants de caoutchouc, de nitrile, ou l'équivalent et évitez des contacts prolongés avec la peau. Lavez la peau et les vêtements après avoir manipulé le produit.

Section 9. Propriétés chimiques et physiques

Apparence: solution liquide claire à opaque

Gravité spécifique: ~ 1.2

In-inflammable

Point d'éclair: aucun

Pression de la vapeur: <10 mm Hg à la température de la pièce

pH: 8.5-9.0

Point d'ébullition: 292 °C

N'a pas de propriétés d'oxydation ou d'explosion

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité: stable

Incompatibles: aux acides puissants, aux bases fortes et aux puissants oxydants (javellisant).

Dissolution du produit: s'il est chauffé, peut dégager du monoxyde et du dioxyde de carbone.

Possibilité de réactions dangereuses: aucune.

Section 11. Information toxicologique

Toxicité aiguë: Acétate de potassium LD₅₀ ingestion orale chez le rat: 3250 mg/kg poids du corps

Organes ciblés
chez l'homme: Système respiratoire, les yeux, la peau. Ce produit est un irritant modéré pour les tissus épithéliaux et peut aggraver des problèmes dermatiques déjà existants. L'ingestion peut causer des problèmes gastro-intestinaux. Aucune information n'a été trouvée indiquant que le produit peut causer une sensibilisation.

Toxicité
chronique: Les ingrédients de ce produit ne sont pas considérés par l'OSHA, l'IARC ou par l'ACGIH, comme des ingrédients susceptibles ou probables carcinogènes.

Toxicité
Reproductive: Les ingrédients de ce produit ne sont pas connus pour avoir des effets reproducteurs ou tératogènes.

Section 12. Informations écologiques

Écotoxicité: Toxines faibles pour l'environnement, effets négatifs inconnus.

Persistance/
Dégradation: Biodégradation modérée en sol, dégradation photolytique rapide au contact de l'air.

Bio-accumulation: Effets inconnus.

Mobilité au sol: Soluble à l'eau, évaporation lente, peut se retrouver dans les eaux sous-terraines.

Section 13. Dispositions du produit

Ce produit n'a pas de caractéristique de matière dangereuse RCRA ou n'est pas listé comme un déchet dangereux. Les réglementations municipales sur la disposition de ce produit peuvent être plus sévères que celles des lois ou réglementations fédérales. Le produit utilisé/usagé peut être altéré ou contaminé créant différents déchets à considérer.

Section 14. Information sur le transport

Ce produit n'est pas considéré comme un matériau dangereux par le Département de Transport des États-Unis (DOT) 49 CFR 172 et n'est pas réglementé par le DOT.

Les appareils d'extincteur sont considérés comme des matériaux dangereux par le Département américain de Transport et par Transport Canada lorsqu'ils sont transportés sous pression, avec un gaz ininflammable et propulseur. Le nom approprié de transport sera «Extincteur» et la norme UN sera UN 1044. La classification DOT est 2.2 Gaz Ininflammable. Groupe d'emballage – N/D

Section 15. Information sur la réglementation

Liste des répertoires internationaux:
Certains ingrédients se retrouvent dans les répertoires suivants

Pays	Agence	Statut
États-Unis d'Amérique	TSCA	Oui
Canada	DSL	Oui
Europe	EINECS/ELINCS	Oui
Australie	AICS	Oui
Japon	MITI	Oui
Corée du sud	KECL	Oui

Risques européens et recommandations de sécurité:

Classification EU: Xi. Irritant
Recommandations R: 36 Irritant pour les yeux
Recommandations S: 26 En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement avec de l'eau et consultez un médecin
36 Portez les vêtements de protection appropriés

Information sur la réglementation fédérale des États-Unis:

Aucun des éléments chimiques de ce produit n'est réglementé par la SARA, ou ne fait parti de la planification de quantités de la SARA, ou des quantités enregistrées de la CERCLA (RQs).

Information sur la réglementation de certains États américains:
Tel que mentionné ci-dessous, les éléments chimiques de ce produit ne sont pas couverts par la réglementation d'États:

Page 6 de 7 Pages

CH 530/660

Alaska – Substances toxiques et dangereuses désignées: Aucune
Californie – Limites d'exposition acceptables aux produits chimiques contaminant: Aucune
Floride – Liste des substances: Aucune
Illinois – Liste des substances toxiques: Aucune
Kansas – Liste - section 302/303: Aucune
Massachusetts – Liste des substances: Aucune
Minnesota – Liste des substances dangereuses: Aucune
Missouri – Information de l'Employeur/Liste des substances toxiques: Aucune
New Jersey – "Droit de savoir" sur produits dangereux: Aucune
Dakota du Nord – Liste des produits chimiques dangereux, quantités enregistrées: Aucune
Pennsylvanie – Liste des substances dangereuses: Aucune
Rhode Island – Liste des substances dangereuses: Aucune
Texas – Liste des substances dangereuses: Aucune
Virginie Ouest – Liste des substances dangereuses: Aucune
Wisconsin – Substances toxiques et dangereuses: Aucune

Proposition 65 de la Californie: Aucune composante de ce produit n'est listée dans la Proposition 65 de la Californie.

Section 16. Informations additionnelles

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences prévues par les États-Unis, Royaume-Uni, normes, ou les règlements canadiens, australiens et Union européenne et est conforme à ANSI Z400.1-2004.

Les informations mentionnées ci-dessus sont considérées comme exactes selon les données actuellement disponibles. Ce document n'a pas la prétention de tout inclure et devrait seulement être utilisé comme guide. Mise à jour par Lindsay R. Hill, CIH

Page 7 de 7 Pages

CH 530/660